

L'OCCUPATION PRUSSIENNE DE 1815

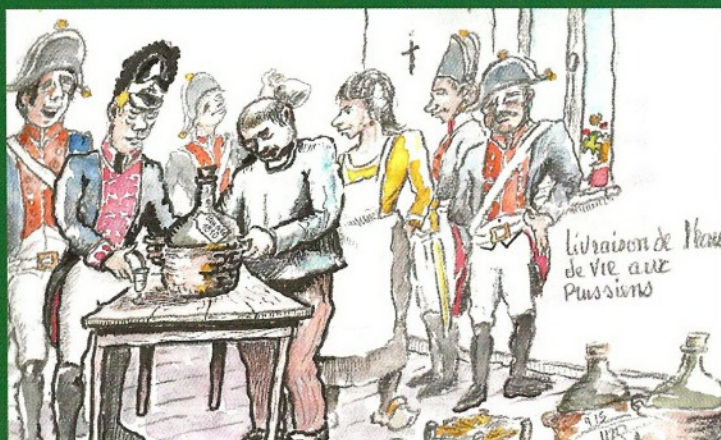
REQUISITIONS En avril 1814, Napoléon 1^{er} avait abdiqué face aux forces européennes coalisées. Celles-ci, sous l'influence du tsar Alexandre, avaient fait preuve de clémence et la France ne subit ni occupation ni sanction financière. Mais après le retour de l'empereur et sa défaite à Waterloo (18 juin 1815), le mécontentement des Alliés s'exprima sévèrement. Près de 1 250 000 hommes occupèrent les 2/3 de la France, dont l'Ouest, et vécurent aux frais du pays au moyen de réquisitions.

La volonté des Prussiens et des Autrichiens était de punir la France de son ralliement à Napoléon. En Bretagne, seule l'Ille-et-Vilaine et une partie des Côtes d'Armor jusqu'à Saint-Brieuc furent occupés. Le général Von Tauentzien, commandant en chef du 6^{ème} corps de l'armée prussienne, fit la proclamation suivante début septembre à Rennes :

"Ce n'est pas comme ennemis que nous entrons chez vous. Vos familles, vos biens seront respectés; vous n'aurez à pourvoir qu'à la subsistance des troupes..."

On ne trouve pas dans les registres de décès d'Acigné de soldats de la commune morts au combat dans les dernières campagnes de Napoléon en 1814 ou 1815. Malgré cela, il fallut quand même payer l'impôt prussien, Acigné étant compris dans les sanctions infligées à la France.

Un tableau de la préfecture de Rennes, daté du 16 octobre 1815 et conservé aux Archives départementales, nous donne un aperçu des réquisitions qui furent imposées à notre commune pour subvenir aux besoins des troupes d'occupation : 65 Acignolais furent mis à contribution pour fournir en tout 930 kilos de froment, 1 tonne 768 d'avoine, 2 tonnes 130 de paille, 3 tonnes 668 de foin, 7 vaches et un taureau, 69 chevaux (!), 18 voitures de transport, 9 hectolitres 69 de cidre, 19 décalitres 3 d'eau-de-vie, 23 kilos de tabac. Liffré devant peiner sans doute à régler ses réquisitions, une lettre préfectorale du 5 septembre enjoignait à Acigné de livrer en plus à cette commune voisine 500 livres de pain, 250 livres de viande, 26 boisseaux d'avoine et 10 livres de tabac. Certaines



Un dessin inédit de Charles Montignè représentant la réquisition de l'eau-de-vie.

denrées furent livrées par des particuliers spécialisés : le cidre par MM. Buffé et Jean Veillard, l'eau-de-vie par M. Thomé de Kéridec, le tabac par Jacques Hurel, le pain par Thomas Joly boulanger. Parmi les plus gros contributeurs, il y eut Marcel Cadieu pour le froment, Julien Hue pour l'avoine, Guillaume Delalande pour le foin, François Louapre pour la paille.

Après quelques mois, l'occupation étrangère prit fin dans l'Ouest au second traité de Paris signé le 20 novembre 1815 par les quatre puissances alliées (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie).

Seuls les territoires frontaliers du Nord et de l'Est de la France resteront occupés jusqu'en 1818.

En principe l'Etat remboursera avec retard les frais occasionnés aux communes par les réquisitions et devra pour ce faire emprunter aux banques ... anglaises ! Cet épisode de l'occupation prussienne chez nous en 1815 est peu connu, mais en cette année du bicentenaire de Waterloo, il était bon de l'évoquer puisque Acigné y fut mis à contribution en tant que commune agricole bien approvisionnée.

Une évocation de l'infanterie prussienne lors de la reconstitution de juin 2015 à Waterloo (photo Ph.Mouazan)

